

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 27 janvier 2026 à 18 heures

Question n° 1

RAPPORTEUR : Damien BIDAL

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2026

EXPOSE :

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026
--

I- PREAMBULE : LES ENJEUX DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R. (Administration Territoriale de la République) a créé l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics d'organiser, dans les 2 mois précédents le vote du Budget Primitif, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le décret D2312-3 du 26 juin 2016 précise le contenu du rapport d'orientations budgétaires (ROB), qui permet d'alimenter le débat. Le ROB comprend principalement les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement, la présentation des engagements pluriannuels, la structure de la dette ainsi que les évolutions des dépenses de personnel. Il permet de rendre compte des arbitrages budgétaires et des projets à venir.

II- CONTEXTE DU TERRITOIRE

1) Plusieurs incertitudes de l'environnement externe à la Commune

Dans un contexte politique instable en France et tendu économiquement en Europe, avec une croissance faible, la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement est le maître-mot de la préparation budgétaire. La création de nouveaux services publics vient peser sur les finances de la Ville.

A cela, s'oppose une dynamique de recette atone encore confrontée notamment aux incertitudes de la crise de la construction de logements. Le doute plane également quant aux participations financières des partenaires de la Ville qui font face à des problématiques similaires quant à l'équilibre budgétaire ainsi qu'aux concours financiers de péréquation, en l'absence de vote du budget de l'Etat au moment de la préparation du budget 2026.

2) Un budget 2026 essentiellement en reconduction.

L'année 2026 sera marquée au niveau local par une échéance électorale en 2026 qui pourrait modifier les orientations budgétaires de la commune. De ce fait le budget municipal a été majoritairement préparé comme un budget de reconduction des crédits 2025 modulo les ajustements techniques nécessaires.

3) Les objectifs de la lettre de cadrage

Dans ce contexte, la lettre de cadrage budgétaire de la Ville s'inscrivait donc dans cette incertitude tout en prévoyant des efforts nécessaires de stabilité budgétaire. La lettre de cadrage 2026 fixait des objectifs individualisés pour chaque direction de la Ville et établissements qui lui sont rattachés. Pour le CCAS et ses budgets annexes l'objectif 2026 était une stabilisation de la subvention municipale à 1 558 200 €.

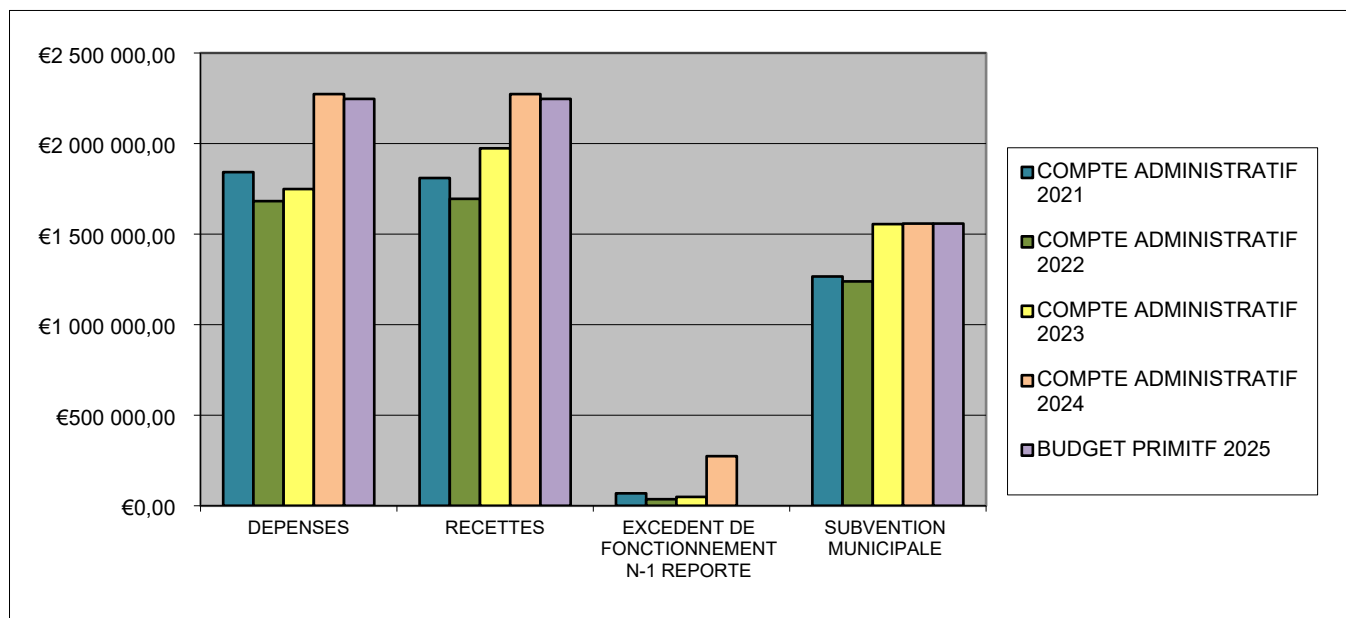
III- ENJEUX BUDGETAIRES POUR LE CCAS

1) Les éléments budgétaires des exercices précédents

Pour rappel, les principales évolutions des dépenses et des recettes de fonctionnement du CCAS pour les années précédentes ont été :

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
DEPENSES	1 842 244,41 €	1 682 121,87 €	1 748 824,92 €	2 273 150,00 €	2 246 650,00 €
RECETTES	1 809 793,47 €	1 694 816,67 €	1 973 760,42 €	2 273 150,00 €	2 246 650,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1 REPORTE	68 643,94 €	36 193,00 €	48 887,80 €	273 823,30 €	
SUBVENTION MUNICIPALE	1 265 975,00 €	1 238 900,00 €	1 555 200,00 €	1 558 200,00 €	1 558 200,00 €



Les dépenses de fonctionnement ont augmenté en continu sur la période 2020-2021 avant de décroître en 2022 après la phase la plus impactante de la crise Covid.

Les dépenses repartent à la hausse en 2023, principalement en raison de l'augmentation de certaines dépenses contraintes, soit pour raison règlementaire (hausse du point d'indice, Ségur de la santé, ...) soit en raison du contexte de forte inflation de l'année 2023.

En 2024 le volume budgétaire global a fortement augmenté en raison de l'intégration du dispositif de portage des repas à domicile au budget du CCAS.

Les exercices 2023 à 2025 constatent une nette stabilité de la subvention municipale

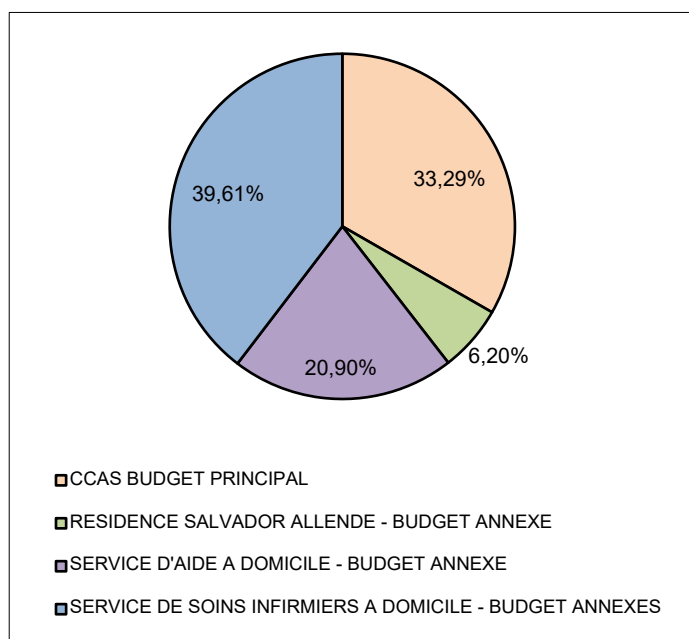
Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
DEPENSES	27 243,27 €	37 736,34 €	9 503,93 €	5 978,26 €	72 400,00 €
RECETTES	60 716,58 €	62 700,64 €	51 709,25 €	57 569,68 €	72 400,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT N-1 REPPORTE	130 371,95 €	163 845,26 €	188 809,56 €	231 014,88 €	

2) Présentation agrégée du budget du CCAS et de ses budgets annexes

En 2024 et 2025, la répartition des volumes budgétaires entre le CCAS et ses budgets annexes a été la suivante :

REPARTITION DES VOLUMES BUDGETAIRES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL/BUDGETS ANNEXES				
BUDGET	DEPENSES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2024	%	BUDGET PRIMITIF 2025 (graphique)	%
CCAS BUDGET PRINCIPAL	2 092 887,34 €	33,15%	2 273 150,00 €	33,29%
RESIDENCE SALVADOR ALLENDE - BUDGET ANNEXE	428 294,10 €	6,78%	423 010,10 €	6,20%
SERVICE D'AIDE A DOMICILE - BUDGET ANNEXE	1 325 969,29 €	21,00%	1 427 105,07 €	20,90%
SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - BUDGET ANNEXES	2 466 935,81 €	39,07%	2 704 889,99 €	39,61%
TOTAL	6 314 086,54 €	100,00%	6 828 155,16 €	100,00%



Le budget cumulé du C.C.A.S. (budget principal et budgets annexes) concerne majoritairement le secteur de l'autonomie pour 66.71%, dont 60.51% sur le seul secteur du maintien à domicile.

Cette proportion doit néanmoins être atténuée par le fait que les budgets annexes du C.C.A.S assument la quasi-totalité de leurs charges de personnel, tandis que le personnel du C.C.A.S. budget principal est pour l'essentiel constitué d'agents municipaux mis à disposition par la Ville d'Aubervilliers.

3) La fusion des budgets du SSIAD et du SAD effective en 2026

L'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a fixé un objectif : renforcer les services à domicile et favoriser l'accompagnement de qualité. Cela implique, entre autres la création de nouveaux « services autonomie à domicile » regroupant sous une même appellation les SAAD, SSIAD et SPASAD actuels.

Cette loi modifie l'article L313-1-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles entre autres en prévoyant que :

- Les prestations d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile sont dispensées par des services dénommés services autonomie à domicile.
- Les Services autonomie à domicile peuvent :
 - o Soit organiser une réponse aux besoins de soin par convention avec d'autres services ou professionnels de soins
 - o Soit assurer eux-mêmes une activité de soins à domicile.

Par la délibération n°34 du 25 juin 2025, le Conseil d'Administration a approuvé la fusion du Service d'Aide à Domicile et du Service de Soins Infirmiers à Domicile.

Le SSIAD a conservé son n° SIRET, absorbé le budget du SSIAD et a été renommé Service Autonomie à Domicile

4) Un budget 2026 qui sera essentiellement un budget de reconduction

a) Une reconduction de l'exercice 2025, outre quelques évolutions techniques

Le budget 2026 constatera essentiellement la reconduction des différents postes de dépenses. La subvention aux budgets annexes devrait être stabilisé aux alentours de 598 K€, l'aide municipale se maintiendrait également à environ 144 K€.

Seul quelques ajustements techniques sont prévus, dont principalement :

- Une diminution de la dotation prévisionnelle aux amortissements de 20 K€ suite au transfert au budget municipal de l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des aides municipales
- L'augmentation du budget assurance d'environ 9 K€, suite à la hausse du cout d'assurance de la flotte auto en raison d'un changement de prestataire (résiliation fin 2024 par le précédent assureur)
- L'ajustement du budget des travaux de rénovation des hébergements d'urgence suite aux consommations importantes de 2024-2025 pour environ 11 K€ supplémentaire

b) Un enjeu sur l'activité du secteur du maintien à domicile

L'année 2024 a constaté un décrochage du volume horaire du secteur de l'aide à domicile, l'année 2024 constatait un volume horaire d'environ 29 700 h, contre une moyenne de 32 700 h sur la période 2021-2023. Si les chiffres 2025 n'étaient pas intégralement connus au moment de la préparation budgétaire 2026, les données du 1^{er} semestre ne tendaient pas vers une amélioration de la situation.

Ainsi si les prévisions de volume horaire 2024 et 2025 étaient établies sur la base de 34 000 h/an, les projections 2026 sont établie sur la base plus raisonnable de 32 000 h/an.

Cette baisse d'activité et des recettes correspondantes est compensée par la reprise d'un résultat exceptionnel de 238 K€ composé des excédents 2024 des anciens budgets fusionnés (SAD 48 K€ SSIAD 190 K€) permet d'absorber la baisse de recettes générée par la diminution prévisionnelle de l'activité 2026. Par ailleurs la fusion des 2 budgets SAD et SSIAD permettra une mutualisation des excédents qui devrait permettre, au moins dans un premier temps, de limiter les impacts des aléas du secteur de l'aide à domicile sur la subvention d'équilibre.

Ces 2 facteurs ont permis une stabilisation de la subvention d'équilibre prévisionnelle 2026 à 598 K€ pour 2026 ; ils n'en demeurent pas moins que le redressement de l'activité sera un enjeu majeur de l'exercice 2026 pour aborder sereinement les préparations budgétaires 2027 et suivantes.

FONCTIONNEMENT

AIDE MUNICIPALE

L'aide municipale est constituée de l'ensemble des dispositifs matériels et financiers concourant à soutenir ponctuellement les ménages en difficultés, constituant bien souvent une aide indispensable pour faire face aux besoins essentiels et préserver la dignité des personnes. Cette aide municipale intervient majoritairement sur le volet Aide alimentaire et sous la forme de tickets service ou d'aides financières.

Aides et Secours

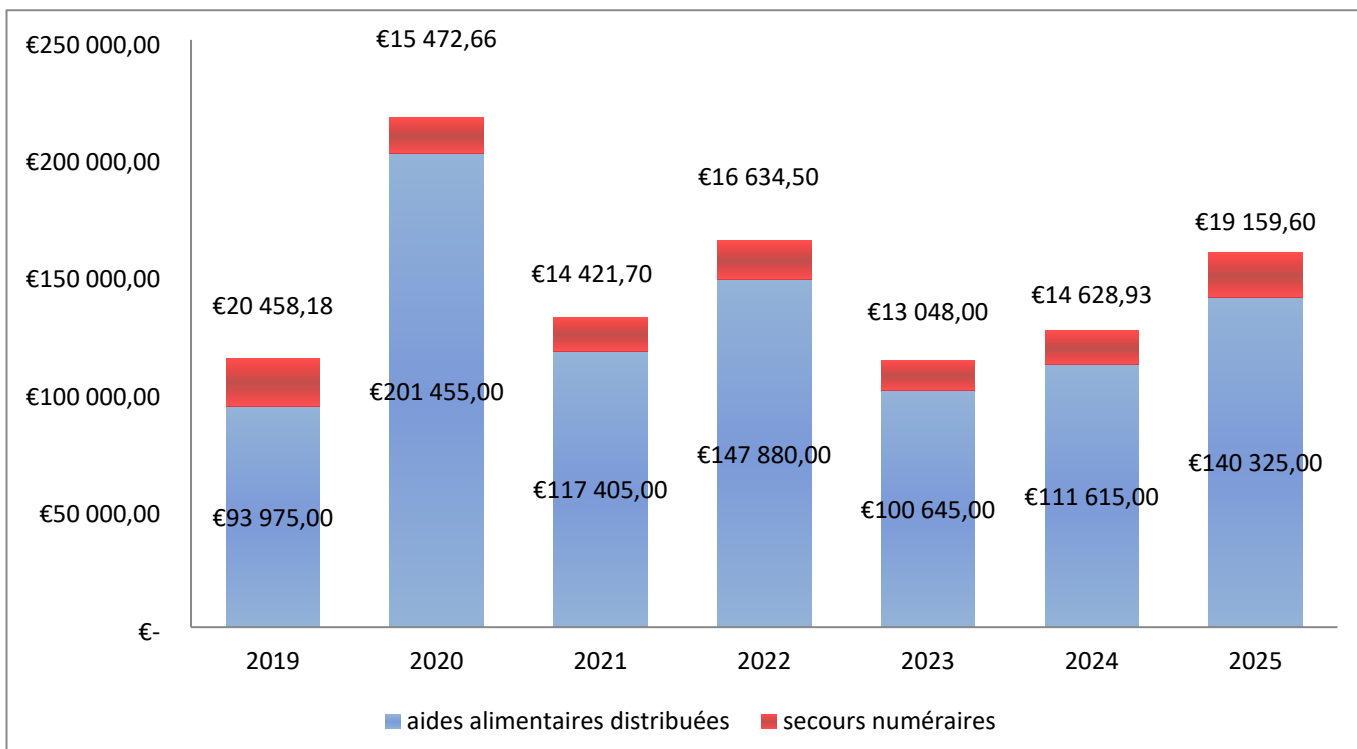
➤ L'aide alimentaire

L'année 2020 avait été marquée par une forte augmentation de la consommation de l'enveloppe d'aide alimentaire due aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire suivie d'une baisse dès 2021 due à la mise en œuvre de nouveaux partenariats qui ont perduré jusqu'en Mars 2022. La fin de ces partenariats et les besoins grandissants en matière d'aide de 1^{ère} nécessité ont entraîné une importante hausse (+26% par rapport à 2021) de la distribution d'aide alimentaire en 2022.

Si les statistiques 2023-2024 laissent à penser à un retour à des valeurs d'avant Covid, les statistiques 2025 laissent apparaître une nouvelle augmentation. Le contexte inflationniste sur les dépenses d'énergie et alimentaires, les baisses de dotation du CD93 ainsi que le durcissement du règlement intérieur du FSL pour les aides à l'énergie, mais aussi, la baisse de subvention annoncée par les services de l'Etat en direction des associations dont certaines telles que les Restaurants du Cœur, peuvent en partie expliquer cette évolution de la consommation de l'enveloppe et un éventuel report de public vers le CCAS.

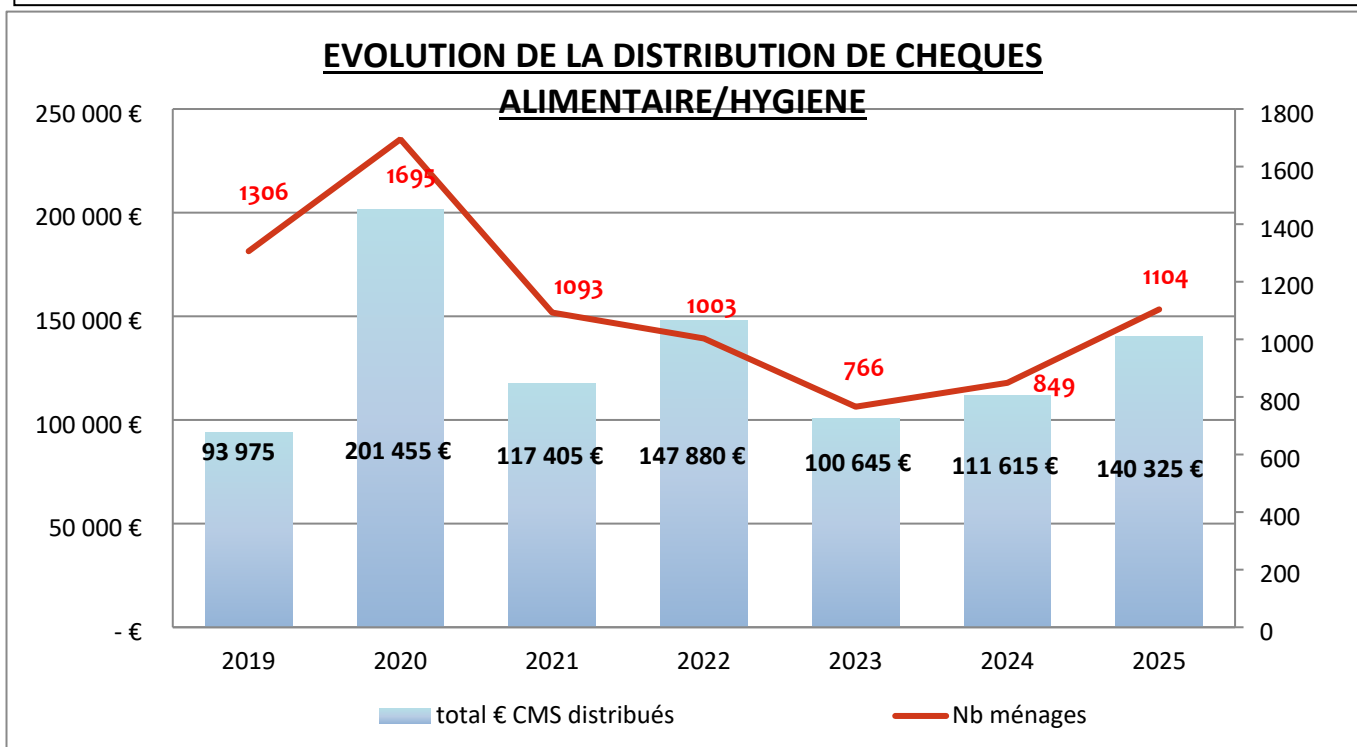
L'année 2025 a constaté une augmentation des besoins d'aide alimentaire ; l'année 2026 déterminera s'il s'agit d'un épiphénomène ou d'une tendance à plus long terme.

Dans ce contexte la démarche de recherche de nouveaux partenariats se poursuit ainsi qu'une réflexion sur l'accès à une alimentation saine et durable.

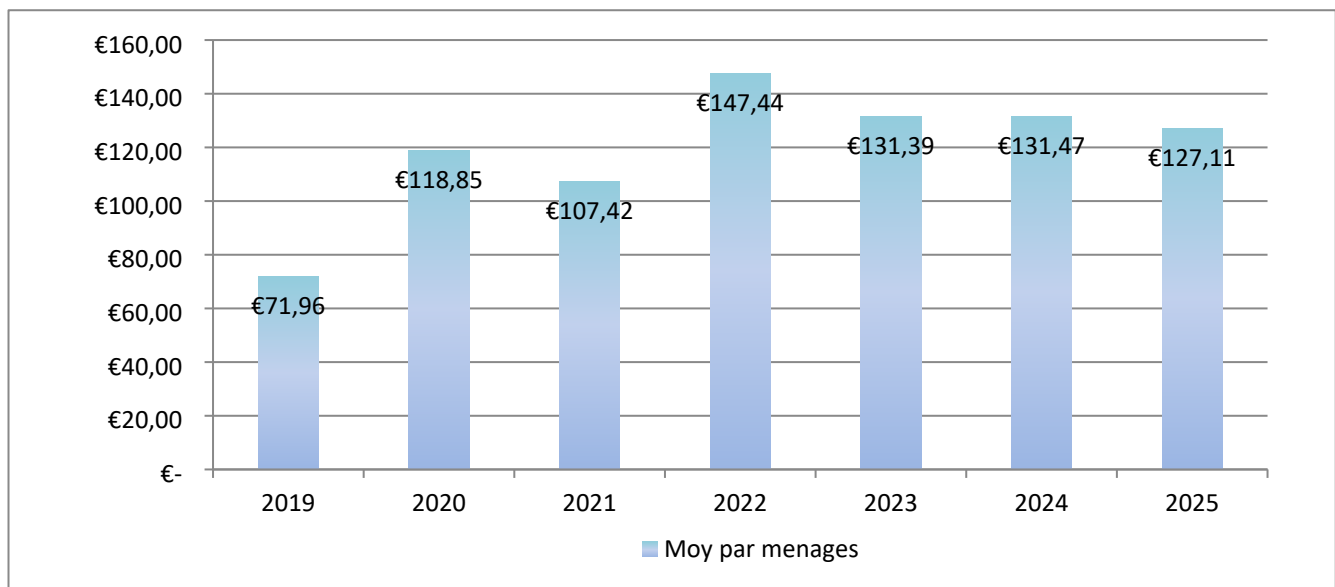


En 2025 les demandes ont fortement progressé en volume (+ 30%) tout en restant sur une aide moyenne par ménage relativement stable.

Depuis maintenant plusieurs années et dans le cadre de la coordination des acteurs de l'aide alimentaire animée par le CCAS, les partenaires associatifs alertent sur la baisse de subvention et l'impact que cela peut avoir sur la constitution des paniers alimentaires. Il semblerait qu'après 3 années de ce constat partagé, cela impacte désormais les enveloppes aide alimentaire du CCAS avec des orientations de plus en plus fréquentes du secteur associatif vers le CCAS. Une veille devra être assurée sur 2026 afin de confirmer l'évolution du phénomène.



*CMS : Chèques multi-service



En 2022, avait été constatée une dégradation sérieuse du reste à vivre des ménages puisque celui-ci se situait autour de 2,5 €/jour/personne quand, pour rappel, notre RAV minimum dans le règlement des aides municipales est situé à 8€/jour/personne. Cette dégradation des conditions financières des usagers du CCAS se confirment puisqu'en 2023, le RAV atteint - 2 €/jour/semaine, pour l'ensemble des ménages bénéficiant des aides municipales et descend même jusqu'à -3,9€/jour/personne en moyenne pour les bénéficiaires de chèques alimentaires.

La paupérisation des bénéficiaires de l'aide alimentaire se confirme en 2025 avec une proportion de 88% de ménages ayant un RAV inférieur à 0 et dont le dossier passe hors commission en raison du caractère urgent de la situation.

Au-delà de la paupérisation des ménages, les changements de règlement du FSL et le durcissement des critères impactent la consommation de l'enveloppe d'aide alimentaire. Ainsi, les montants attribués pour les impayés d'électricité et de gaz sont aujourd'hui de 400€ maximum en lieu et place de 800€ auparavant et sont compensés par l'attribution d'aide alimentaire pour les montants de dette les plus importants. L'enveloppe FSE n'est consommée qu'à hauteur de 71% en 2025.

Outre les aides alimentaires et numéraires, l'aide municipale concerne également l'aide aux transports pour environ 1 400 €.

Prêts et Avances

Les prêts et avances sont globalement stables entre 2020 et 2022 (entre 6 et 7 K€) et ont de nouveau diminué en 2023 (env. 3K€), pour remonter légèrement en 2024 (env. 4K€). L'opération étant équilibrée en dépenses et recettes elle peut être votée avec une relative marge de manœuvre qui permettrait d'absorber une évolution de la demande tout en tenant néanmoins compte d'une tendance à la baisse.

Les aides SIPPAREC sont équilibrées en dépenses et en recettes ; l'enveloppe annuelle accordée par le SIPPAREC qui était généralement de 13.5K€ a été considérablement réévalué en 2024 (env. 29 K€) et s'est stabilisée en 2025 aux alentours de 25 K€. Cette augmentation permet d'envisager le vote d'une enveloppe 2026 à l'équilibre dépenses/recettes d'environ 30K€.

En parallèle, le dispositif d'avance au financement des séjours « répit des aidants » mis en place courant 2021 sera reconduit pour un budget annuel estimé à 12 000 €. Il a vocation à contribuer à la politique d'accompagnement du vieillissement de la population et de maintien à domicile des seniors.

MISSION INCLUSION BUDGETAIRE ET ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Au-delà de l'aide municipale, le CCAS porte également des actions socio-éducatives en matière de lutte contre la précarité énergétique et contre l'endettement. Compte tenu de l'évolution des enjeux du territoire, un pan de l'activité du CCAS consiste dans le développement d'actions innovantes en matière d'action sociale, notamment les actions en matière d'accompagnement au numérique ou des projets tels que le restaurant solidaire Rest'Auber.

Mission inclusion budgétaire et énergétique

Sur 2025, les actions de la mission concerneront :

- Les ateliers d'économie d'énergie avec remise d'équipements basse consommation et l'accompagnement des ménages propriétaires occupants dans l'instruction des aides à la rénovation thermique de leur logement.
- Le financement d'une permanence sur les questions de surendettement et de malendettement par l'association CRESUS est maintenu. L'association sollicite des financements Politiques de la Ville sur cette action, le C.C.A.S s'acquittant du solde du coût des permanences. Pour mémoire, l'association réalise une permanence de 4h par semaine (fermeture en août). En 2025, 147 ménages ont été reçus lors de 313 rdv.

Développement social

- Rest'Auber, une nouvelle forme d'aide alimentaire

Depuis juin 2018, au sein du club Finck, Rest'Auber est ouvert à tous pour un repas complet à tarif modique, et est gratuit pour tous les publics orientés par la commission Secours du CCAS. Entre 2020 et 2022 l'activité de Rest'Auber a été suspendue à de multiples reprises avec des conséquences importantes sur la fréquentation même après la réouverture. Les tarifs actuels ont été approuvés par le Conseil d'Administration en 2023, afin de réduire le coût du dispositif, d'améliorer les quantités proposées et d'absorber des frais de livraison plus importants :

Entrée + plat + fromage + dessert :

- Adhérent senior au club Finck et + de 60 ans : 4 €
- Extérieur : 5 €

La fréquentation de Rest'Auber est en moyenne de 25 personnes par jour, essentiellement des personnes seniors. Une augmentation de la fréquentation a été constatée en 2025, conduisant à revoir à la hausse le nombre de repas commandés. Une réflexion est actuellement en cours avec Excellents Excédents sur la manière de ramener de la mixité dans les publics.

HEBERGEMENT D'URGENCE ET BAUX GLISSANTS

Le CCAS gère en direct différents dispositifs d'hébergement et d'accès au logement et ce, afin d'offrir des parcours résidentiels ascendants dans un contexte locatif en tension.

Outre les travaux de rénovation des différents hébergements qui ont été particulièrement importants ces dernières années (2023 : 37 K€ - 2024 68 K€), le CCAS porte 3 dispositifs d'hébergement et un dispositif de bail glissant.

1) Hébergements d'Urgence sociale/Sortie d'habitat insalubre

Ce dispositif déployé à partir de 2015 est destiné à l'accueil des ménages en situation d'urgence sociale ou habitant dans des conditions insalubres. Il comprend 20 logements appartenant à l'OPH mis à la disposition du C.C.A.S. par convention. Les hébergés sont refacturés par le C.C.A.S. aux frais réels des loyers et charges ; ils disposent d'un contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable sur décision de la Commission d'Orientation du Logement Temporaire (COLT) qui pilote ce dispositif.

Ce parc comprend :

- 10 T1
- 5 T2
- 3 T3
- 1 T4
- T5

2) Logements Insertion Jeunes

Ce dispositif, lui aussi, déployé à partir de 2015 est destiné à l'accueil de jeunes Albertivillariens en situation d'insertion et suivis par la mission locale. Il comprend 10 logements appartenant à l'OPH mis à la disposition du C.C.A.S. par convention. Les hébergés sont refacturés par le C.C.A.S. aux frais réels des loyers et charges ; ils disposent d'un contrat d'hébergement de 6 mois renouvelable sur décision comité de pilotage ce dispositif.

Ce parc comprend :

- 8 T1
- 2 T2

3) Parc de logements conventionnés avec la DRIHL au titre de l'hébergement d'urgence (Allocation Logement Temporaire)

Le parc de logements destiné à l'hébergement d'urgence en ALT, financé par la DRIHL, est destiné à l'accueil de ménages en situation d'urgence sociale. Les ménages bénéficient d'un contrat d'hébergement de 6 mois et s'acquittent selon la nature de l'hébergement, soit d'une participation forfaitaire, soit d'une participation correspondant à 25% des ressources du ménage. Les contrats d'hébergements sont établis pour une durée de 6 mois, renouvelable sur décision de la Commission Locale d'Hébergement d'Urgence (CLHU).

Le parc logements de ce dispositif comprend :

- 6 chambres théoriques à la Résidence Abeille

- 3 appartements à la pension de Famille Suzanne MARTORELL
- 2 T1 et un T1 bis à la résidence Prima,
- 8 studios et un T3 sur le parc OPH,
- 2 chambres à la résidence Adef avenue des Ponceaux,

Ce dispositif bénéficie d'un financement par la DRIHL d'environ 83 K€.

4) Dispositif de bail glissant

Le C.C.A.S a établi un partenariat historique avec l'OPH d'Aubervilliers ; en 2021 ce partenariat a été étendu au bailleur social I3F qui a intégré le dispositif dans les mêmes modalités de fonctionnement que l'OPH.

Cependant en raison des nécessités de relogement dans le cadre des programmes de rénovation urbaine il est actuellement difficile de capter des logements pour ce dispositif, l'OPH affectant en priorité les logements vacants sur NPRNU.

MANIFESTATIONS FESTIVES ET EVENEMENTS

Cette section concerne les différents événements festifs portés par le C.C.A.S en direction des publics précaires, âgés ou porteurs de handicap.

Les manifestations et événement prévus au budget du C.C.A.S. en 2026 sont :

- Le cadeau aux centenaires de l'année : Une centenaire célébrée en 2025.
- Evènements en direction des Personnes Handicapées : en 2021, il a été décidé de modifier cette action dans une visée plus inclusive et les personnes handicapées se sont vues proposer un colis festif lors de la remise organisée à l'attention des personnes âgées en fin d'année. En 2025, sur les plus de 293 personnes invitées à retirer un colis, près de 115 personnes sont venues à l'Embarcadère à cette occasion, ainsi qu'une vingtaine de jeunes adultes résidant dans les 2 MAS à Aubervilliers. Pour les enfants en situation de handicap, un appui financier de près de 4 000€ en plus du budget ville (Coordination de l'Autonomie) à la participation d'activités de loisirs, de culture et de sport et de chèques cadeaux a été mis en place.

L'initiation au Gamelan au Point Fort, le spectacle pour enfants « la ville au loin », des ateliers de danse culturelle au Point Fort, le déjeuner intergénérationnel de Noël à Allende avec un spectacle musical, visite du PRISME à Bobigny et initiation au basket fauteuil, etc.

- Evènement de fin d'année : en 2025, un nouveau format de Fête de fin d'année a été expérimenté prenant ancrage dans la programmation culturelle de la Ville et permettant de mutualiser des actions et de favoriser la mixité des publics. Ainsi, le spectacle Les Odyssées a été dupliqué pour permettre aux familles accompagnées par le CCAS et aux enfants accueillis en centre de loisirs de bénéficier d'un temps d'accès à la culture gratuit. Le spectacle s'est déroulé le Mercredi 10 décembre après-midi à l'Embarcadère et a bénéficié à 46 familles dont 92 enfants et 47 parents, soit 139 personnes.

Un atelier pour les 2-4 ans a été mis en place à la médiathèque afin de permettre à des parents de profiter sereinement du spectacle avec les membres de la fratrie plus âgés.

Les familles bénéficiaires du spectacle ont également été destinataires de chèques Lire d'un montant de 10€ en partenariat avec la Librairie Les Mots Passants.

Enfin, le CCAS a également mobilisé 10 personnes isolées et 4 familles dont 13 enfants et 5 parents lors du Réveillon Solidaire organisé par la Région Ile de France, soit 28 personnes supplémentaires.

- La nuit de la solidarité : la 4^{ème} édition de la Nuit de la Solidarité a été organisée le 23 janvier 2025. Au-delà du recensement de personnes en situation de rue, il a été proposé aux personnes rencontrées un panier repas, un kit composé d'un bonnet, de gants et d'écharpes. L'opération a permis de décompter 25 personnes en situation de rue, soit un chiffre très en deçà des précédentes éditions (pour rappel, ce sont 104 personnes décomptées en 2024 et 48 en 2023)

L'événement NDLSM fait l'objet d'une subvention par la MGP permettant d'amortir l'ensemble des coûts de l'opération.

- Le festival du film social : La ville d'Aubervilliers, en partenariat avec l'association « La 25^{ème} image » et le cinéma Le Studio, participe à l'organisation du Festival du Film Social et à sa cérémonie de clôture.

Le festival prévoit une projection d'une vingtaine de films sélectionnés parmi 100 courts, moyens, longs métrages de fiction ou documentaire, avec pour objectif de mettre en valeur la singularité des personnes bénéficiaires d'un accompagnement social mais aussi de valoriser les métiers du médico-social. Les diffusions de films sont encadrées par des débats et réflexions pédagogiques autour des enjeux et des métiers du social.

En 2025, ce sont 397 tickets d'entrée qui ont été délivrés au cours de 6 demi-journées, soit 66 spectateurs par séance en moyenne.

PARTENARIAT ET SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Les partenariats associatifs prennent plusieurs formes : conventions pluriannuelles avec subvention financière, soutien matériel par le biais de mise à disposition d'un local, subventions annuelles. Ces dernières seront remises au débat lors du vote du Budget Primitif.

- Epicéas dans le cadre de l'activité de l'épicerie solidaire
- Association Vacances et Familles 93 (AVF 93) dans le cadre du dispositif Vacances Pour Tous
- Les Vacances solidaires (LVS) au titre du dispositif Vacances Solidaires
- Une subvention versée au Secours Populaire Français qui depuis le 1^{er} janvier 2025 remplace la prise en charge de loyers et charges du local du 8 Firmin Gémier

PARTENARIAT SERVICE ACCOMPAGNEMENT ET ANIMATION SENIORS

Avant la municipalisation des activités de l'Association des Séniors d'Aubervilliers, le CCAS prenait à sa charge les loyers et charges du Foyer Edouard Finck (1/3 du loyer étant reversé par la Ville) pour un montant total d'environ 31 900 € ; ce foyer était mis à la disposition de l'association des Séniors pour ses activités. Suite à la municipalisation, cette mise à disposition s'est poursuivie avec le Service Accompagnement et Animation Séniors. Le coût 2026 devrait s'élever à 32 750 €.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le dispositif de portage de repas à domicile et livré à la résidence Allende est intégré au budget du CCAS depuis le 1^{er} janvier 2024.

Cette démarche s'est inscrite dans une volonté de profiter du changement de prestataire pour proposer une amélioration qualitative des repas proposés aux seniors. Par ailleurs dans le cadre du changement de prestataire du portage des repas à domicile en vue d'une amélioration qualitative et afin de limiter l'impact de la hausse du coût liée à cette amélioration ainsi que de remettre en cohérence un des tarifs qui n'avaient pas évolué depuis 2015, une révision des tranches et des grilles tarifaires a été approuvée par le Conseil d'Administration en octobre 2023.

Les prévisions 2024 étaient établies sur la base d'un peu plus de 35 000 repas/ans pour une dépense totale d'environ 430 K€ avec un reste à charge pour la collectivité de 48%. Au regard de l'exploitation 2024, il a semblé plus approprié de prévoir pour 2025 un taux de reste à charge pour la collectivité de 52% ; il semble cohérent de reconduire ces paramètres sur 2026.

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel 2025 du budget du C.C.A.S. seront inscrites au Budget Primitif sur la base des effectifs présents au 1^{er} janvier, à savoir : 4 postes à temps plein :

- 2 aides médico-psychologiques
- Une responsable de secteur pour le Service Autonomie à Domicile : agent administratif
- Un responsable du Service Autonomie à Domicile : attaché

A noter que les salaires et charges du responsable du Service Autonomie à Domicile seront remboursés au C.C.A.S. à hauteur de 50% pour le volet Aide et à 50% par le volet Soins

Les salaires et charges pour ces postes sont estimés à 260 000 € environ. La subvention versée au CNAS, est estimée à 17 000 €.

Les charges de personnel 2026 concerneront également la cotisation au titre de l'assurance statutaire du personnel dans le cadre du contrat cadre négocié par le CIG et la cotisation au Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

ADMINISTRATION

Un effort global de maîtrise des dépenses administratives a été effectué dans le cadre de la préparation du budget 2025. Quelques ajustements techniques vont être opérés sur le budget 2026, parmi lesquelles :

- Une hausse de la cotisation d'assurance sur la flotte automobile suite à la résiliation du contrat en cours au 31/12/2024. Il a été nécessaire de retrouver un assureur mais la forte sinistralité 2022-2024 a fait fortement augmenter notre cotisation.
- Une diminution du montant prévisionnel des dotations aux amortissements suite au transfert au budget municipal du projet d'acquisition d'un nouveau logiciel des gestions des aides sociales.

Les autres dépenses administratives 2026 concerneront principalement :

- Les dépenses juridiques demeurent un poste important lié aux différentes procédures contentieuses relatives aux différents dispositifs d'hébergement.

- Les frais de maintenance des divers équipements et matériels du CCAS
- Le CCAS d'Aubervilliers reste adhérent, à l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) et à l'Union Départementale des CCAS de Seine Saint Denis (UDCCAS93), l'adhésion à ces 2 associations étant fixée en fonction du nombre d'habitants.

INVESTISSEMENTS

Dans l'attente de la réintégration du résultat 2025, les recettes concerneront essentiellement la dotation aux amortissements de l'exercice et les versements du Fond de Compensation de la TVA.

Ces recettes devraient permettre de couvrir largement les besoins principaux de l'établissement jusqu'au vote du Budget Complémentaire.

Les opérations d'investissement 2026 du CCAS concerneront, entre autres, les dépenses d'équipements et mobiliers principalement dédiés à l'ameublement des hébergements, aux cautions entrantes et éventuellement à l'acquisition des licences informatiques.

BUDGETS ANNEXES

Résidence Salvador ALLENDE : 39 résidents

Le Budget Prévisionnel 2026 s'inscrit dans la continuité des budgets des exercices précédents, avec une activité prévisionnelle estimée à 14 098 journées, soit un taux d'occupation de 99%. Pour rappel, la Résidence Autonomie ALLENDE est placée sous la compétence tarifaire du Conseil Départemental.

Le prix de journée 2026, sollicité auprès du Conseil Départemental s'élève à 17.69 €/jour, contre 17.51 €/jour en 2025, soit un loyer mensuel moyen (30.5j) de 539.55 €/mois en 2026, contre 532.23 €/mois en 2025.

Les effectifs budgétaires 2026 de la résidence concerneront :

POSTES	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	COUT EMPLOYEUR
Responsable Résidence	0,8	68 173,30 €
1 coordinateur médico-social	1	44 787,24 €
1 animateur de vie Social	1	42 654,51 €
2 Auxiliaires de Vie Sociale	2	90 719,52 €
Gardiennage :		
52 week-ends		42 837,62 €
365 permanences nuits		
11 jours fériés		
TOTAL	4,8	289 172,19 €

Service d'Autonomie à Domicile (SAD) :

- **141 bénéficiaires en 2025 pour la partie aide**
- **130 bénéficiaires en 2025 pour la partie soins**

A compter du 1^{er} janvier 2026 les anciens budgets du service d'aide à domicile et du service de soins infirmier ont fusionner pour être regroupé sur le Service Autonomie à Domicile.

Le budget 2026 tient compte de :

- Activité prévisionnelle pour l'aide de 32 000 h/an réparties à hauteur de 31 000 h de semaine à 23€/h et de 1 000 h week-ends et jours fériés à) 26.45 €/h. cette activité a été revue à la baisse par rapport à 2025 (34 000 h) sur la base des réalisations 2024/2025.
- D'une dotation 2026 garantie par l'ARS de 2 648 405.85 € pour la partie soins
- L'intégration d'un excédent 2024 exceptionnel d'environ 238 K€ (191 K€ soins et 47 K€ aide)

Les moyens humains consacrés à l'activité et intégrés à la masse salariale, représentent :

Pour l'aide :

- 32 postes d'auxiliaires de vie,
- 1,5 ETP administratifs. (+ 2 administratifs, 1 budget ville et 1 budget CCAS)

Pour le soin :

- 0.5 ETP d'un poste de Direction
- 2 postes de secrétariat (1.6 ETP en raison des temps partiels)
- 1 poste de coordinateur de parcours sanitaire et social
- 2 postes d'infirmiers coordinateurs
- 10 postes d'infirmiers (6.8 ETP en raison des temps partiels)
- 1 poste d'ergothérapeute
- 1 poste de psychomotricien,
- 1 ETP de psychologue
- 36 postes d'aides-soignants (30.5 ETP en raison des temps partiels)